

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 7 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni le 13 avril 2026 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Laurence GUERRA, Pascal NAAS, Philippe NAAS, Nathalie BREI, Béatrice PINA, Valérie KELLER, Emmanuel WILHELM, David RIEGEL, Noémie WINDENBERGER.

Absent excusé : /

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 30 mars 2026
- 2 - Comptes financiers 2025 : compte administratif et compte de gestion
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Fixation du taux des taxes locales
- 5 - Dépenses à prévoir au compte budgétaire « Fêtes et cérémonies »
- 6 - Budget primitif 2026
- 7 - Divers

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 30 MARS 2026**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. David RIEGEL est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 2 - COMPTES FINANCIERS 2025

2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Maire présente le compte administratif 2025 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 376 732,49 €

Recettes : 392 636,45 €

Excédent 2024 : 96 730,74 €

Soit un excédent de : 112 634,70 €

Section d'investissement

Dépenses : 70 102,65 €

Recettes : 58 895,06 €

Excédent 2024 : 24 740,73 €

Soit un excédent de : 13 533,14 €

Résultat d'exécution du budget : 112 634,70 + 13 533,14 = 126 167,84 €

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Jean-Marc FREY, 1er Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2025.

2.2 COMPTE DE GESTION 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le SGC de Mulhouse et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2025.

POINT 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2025 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent de 112 634,70 €

Investissement : excédent de 13 533,14 €

Pour l'affectation du résultat, il faut tenir compte des restes à réaliser d'investissement (RAR), en dépenses et en recettes.

En fonctionnement : excédent de 112 634,70 €

En investissement :

Dépenses :	70 102,65 €	Recettes :	58 895,06 €
	64 213,23 € (RAR)		24 740,73 € (excédent)
			45 578,00 € (RAR)
	-----		-----
	134 315,88 €		129 213,79 €

Soit : 134 315,88 - 129 213,79 € = 5 102,09 € en besoin de financement

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :


- Virement de 25 000 € de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (I/R)
- Virement de 87 634,70 € de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (F/R)
- Report de l'excédent d'investissement de 13 533,14 € au compte 001 (I/R)

POINT 4 - FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

COMMUNE DE ZAESSINGUE

CR - CM DU 13.04.2026


 COMMUNE : 382 ZAESSINGUE
 ARRONDISSEMENT : 68 MULHOUSE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MULHOUSE

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	396 407	29,27	93,88	416 100	121 792		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	30 973	64,69	172,80	30 900	19 989		
Taxe d'habitation (TH)	18 097	18,47	51,98	18 200	3 362		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					145 143		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)	145 143 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	36 542			3 716	0	-20 125	75 239	95 372

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		95 372

À COLMAR
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 DAVID TRUTET

Le
 Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux, tels que votés en 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,27 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,69 %
- taxe d'habitation : 18,47 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT 5 - DEPENSES PREVUES AU COMPTE BUDGETAIRE**« FETES et CEREMONIES »**

Le Conseil Municipal doit fixer annuellement les dépenses à prévoir au compte budgétaire « fêtes et cérémonies » et lister les dépenses qui y sont prévues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal liste les dépenses à prévoir au compte 623 et fixe le montant alloué à chaque dépense prévue :

- Repas des Aînés : 3 500 €
- Repas de préparation CM : 1 000 €
- Cérémonie de l'Armistice : 1 000 €
- Grands anniversaires : 600 €
- Journée citoyenne : 900 €

soit 7 000 € à prévoir dans le budget 2026, compte 623 - fêtes et cérémonies.

POINT 6 - BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente la proposition du budget primitif 2026, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 473 834,70 €

Recettes : 473 834,70 € dont un excédent antérieur reporté de 87 634,70 €

Section d'investissement

Dépenses : 103 111,14 €

Recettes : 103 111,14 € dont un excédent antérieur reporté de 13 533,14 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif pour l'année 2026.

POINT 7 - DIVERS

7.1 Passage piéton

M. David Riegel demande s'il serait possible de rajouter un passage piéton dans la rue de Franken, au niveau du panneau « stop ». Cela permettra aux piétons de rejoindre la rue de Jettingen en venant de la rue de l'église de manière plus sécurisée. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et cela pourra être réalisé pendant la prochaine journée citoyenne.

Séance levée à 21 H 55.

Le Maire :

Roger ZINNIGER

<p>Tableau des signatures pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 13 avril 2026</p>
--

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 30 mars 2026
- 2 - Comptes financiers 2025 : compte administratif et compte de gestion
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Fixation du taux des taxes locales
- 5 - Dépenses à prévoir au compte budgétaire « Fêtes et cérémonies »
- 6 - Budget primitif 2026
- 7 - Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 ^{er} Adjoint		
Laurence GUERRA	2 ^{ème} Adjoint		
Pascal NAAS	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Nathalie BREI	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseiller		
Valérie KELLER	Conseiller		
Emmanuel WILHELM	Conseiller		
David RIEGEL	Conseiller		
Noémie WINDENBERGER	Conseiller		